

ACCUEILLIR UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Responsable formation TALINEAU Sandra

Objectifs	Comprendre les enjeux de la loi du 11 février 2005 ; Définir le handicap selon ses représentations, ses causes et ses conséquences ; Repérer les incidences des situations de handicap et adapter son comportement en fonction
Contenu	<p><u>Comprendre les enjeux de la loi du 11 février 2005</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi du 11 février 2005 • Loi n° 2015-988 du 5 août 2015 <p><u>Définir le handicap selon ses représentations, ses causes et ses différentes classifications.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les représentations du Handicap ; • Définition du Handicap ; • Les causes ; • Les différents types de handicap <p><u>Repérer les incidences des situations de handicap sur la vie quotidienne des personnes et adapter son comportement en fonction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Incidences des situations de handicap dans la vie quotidienne des personnes ; • Comportements adaptés selon le handicap
Méthodes utilisées	Alternance des méthodes : Expositive pour les apports théoriques, Interrogative au regard des questionnements que le formateur propose aux apprenants, les échanges d'idées, de vécu et Active par du travail en groupe.
Public et prérequis	Professionnels amenés à accueillir des personnes en situation de handicap dans un Etablissement Recevant du Public Personnes bénéficiant d'un CDD, CDI Salariés en CPF transition professionnelle Demandeur d'emploi A titre privé individuel Candidat titulaire d'un diplôme niveau 3. Pas de sélection pour entrer en formation
Durée de la formation	7h
Effectif	2 à 10 stagiaires
Tarif net de taxe (le CFP EUREKA n'est pas assujetti à la TVA Art. 261-44 du CGI)	250 €/stagiaire en inter 755 €/journée en intra
Date et lieu de formation	Dates à déterminer au CFP Sainte Marie ou dans vos locaux
Délai d'accès	6 mois
Validation de la formation	Questionnaire fin de formation Attestation de formation
Contact	cfp@stemariechantonnay.com /02.51.46.85.32
Accessibilité	Stationnement adapté Bâtiment accessible Entretien préalable avec le référent handicap.